

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**Monsieur Th. WAUTERS**  
**Direction des Monuments et des Sites –**  
**B.D.U.**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : ED/2043-0062/40/2016-142/PU  
N/Réf. : GM/KD/BXL-3.8/s.591  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : **BRUXELLES. Parc Léopold. Verdurisation des berges de l'étang.**  
**(Dossier traité par M. E. Demellenne – D.M.S.) – Avis préalable.**

En réponse à votre demande du 2 août 2016, en référence, reçue le 2 août, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 24 août 2016.

*L'arrêté royal du 18 novembre 1979 classe comme site l'ensemble formé par le parc Léopold et ses abords à Bruxelles.*

Le dossier « re-végétalisation des berges » constitue actuellement le seul volet du projet 'Parcours biodiversité temporaire au sein du parc Léopold' initié en 2013 par la Ville de Bruxelles et l'Institut royal des sciences naturelles (IRSN). Les berges de l'étang du parc Léopold étaient jadis (1890) enrochées et végétalisées par des pétasites. Ces berges semi-naturelles ont ensuite été remplacées par un mur pour laisser place, entre le chemin et l'étang, à des espaces de pelouses. Cette transformation a suscité un appauvrissement de la faune et de la flore rivulaires entraînant une perte de biodiversité pour le site et une diminution de la qualité de l'eau.

#### Rétroactes

Dès l'origine du projet en 2013, la CRMS s'est déclarée favorable envers tout projet d'accueil de la biodiversité dans les parcs classés. En ce qui concerne la végétalisation des berges du parc Léopold, elle ne pouvait toutefois pas se prononcer sur le projet présenté en l'absence d'une étude globale du parc (dimensions horticole, hydrique, urbanistique, de mobilité,...) à mener par la Ville. Suite à ça, celle-ci a travaillé à l'élaboration d'un plan de gestion, qui a été confié à un bureau d'étude extérieur en décembre 2015. Dans ce contexte global, le principe de re-végétalisation des berges ne peut que permettre une meilleure biodiversité et une amélioration de la qualité de l'eau.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 3 février 2016, un bref historique du dossier a été présenté aux représentants de la CRMS, de la DMS, de l'IRSN et du cabinet de l'échevin des espaces verts de la Ville de Bruxelles. En parallèle à cette réunion, un échange de mails daté du 22 avril 2016 reprenait une série de questions déjà évoquées lors de la réunion du 3 février 2016, à savoir fournir une liste d'adresses de réalisations récentes et plus anciennes de chantiers avec la technique des rouleaux de coco, préciser la profondeur d'enfoncement dans le sol des piquets en azobé permettant le soutien des rouleaux de cocos (dans le dossier déposé, seul un schéma de principe est joint), réaliser un contrôle de l'étanchéité de l'étang, fournir une liste plus précise des plantations, l'ensemble des plantes proposées ayant un enracinement superficiel, ainsi qu'un plan de plantation à échelle, et un volet sur la gestion après croissance des plantes.

#### Avis de la CRMS

Les berges dans la partie nord de l'étang seront verdurisées, côté rue Belliard, sur une longueur de 100-125 m, voire 165 m, selon le prix obtenu lors de l'adjudication publique. La partie des berges choisie est la moins exposée à l'accès des visiteurs et les pelouses entre l'étang et le chemin de promenade sur cette zone sont les moins usitées car en plus forte pente et surplombées par un muret panoramique. La

végétalisation de cette partie des berges n'obstruerait en rien le paysage, ni la vue de l'ensemble de l'étang. Elle contribuerait à embellir le site, mais également à enrichir la biodiversité biologique par la plantation d'espèces indigènes.

Pour atteindre cet objectif, deux techniques sont comparées dans le dossier :

- la pose de gabions, remplis de pierres de lave, qui seraient ensuite couverts d'une couche de vase provenant de l'étang,
- la pose de rouleaux de fibres de coco maintenus par des piquets d'azobé.

A ce jour, plusieurs questions restent sans réponse :

1. L'ancrage de 1m de profondeur des piquets en azobé ne va-t-il pas perforer le noyau d'argile d'étanchéité de l'étang ?

Les résultats du carottage gratuit réalisé par la firme proposant la technique n'ont pas été communiqués.

2. Le vieillissement de la « technique coco » n'est pas connu : l'une des références récentes demandées, la seule communiquée pour la Belgique, a amené la CRMS à visiter les étangs le long du boulevard de la Woluwe. Ce point devrait encore être vérifié.

3. La sélection des espèces végétales : il s'agit de plantes herbacées, à enracinement superficiel, qui ne sont pas susceptibles à terme de maintenir la berge en place et la vase située sous la végétation après la décomposition du coco en raison de l'adossement à un mur (pas de continuité et, donc, pas d'ancrage des systèmes radiculaires). Il faut également redouter la fouille de la vase par des canards, oies, rats et diverses espèces de poissons à la recherche de nourriture. Pour atteindre l'objectif de fixation, des essences arbustives ligneuses seraient nécessaires, avec l'inconvénient de la création d'un écran végétal qui couperait la vue de d'ensemble de l'étang, ce qui n'est certainement pas souhaitable. Des coûts d'entretien importants seraient également à prévoir afin de limiter leur développement.

***En l'absence de garanties convaincantes pour ce qui concerne la technique des rouleaux de coco, la CRMS demande de privilégier la technique des gabions pour les raisons suivantes :***

1. pas d'impact sur l'étanchéité du bassin ;
2. totale liberté dans le choix de la palette végétale : herbacée, ligneuse, bulbeuses, etc., et, dès lors, grande souplesse dans la création paysagère et la richesse des espèces ;
3. technique plus durable dans le temps : un empierrement ne peut se dégrader ;
4. sécurité accrue pour les visiteurs du parc qui pourraient s'aventurer à proximité de la berge en quête de découvertes et d'observations de la flore/faune. Les gabions garantissent une bordure immergée stabilisée, contrairement aux rouleaux de coco qui constitueraient des « radeaux » sur lesquels le pied du visiteur s'enfoncerait rapidement et profondément ; les gabions seront immergés et/ou légèrement affleurant en certains endroits. Un profil en pente dirigée vers la berge permettrait d'y laisser la vase s'y développer pour constituer progressivement un stock à graines.
5. constitution d'une berge stable pouvant être adossée à un mur et résistante aux assauts des animaux fouisseurs ;
6. entretien plus aisé, plus rapide et moins onéreux ;
7. aspect fini plus formel, souhaitable en raison du type de parc et de sa situation dans le quartier européen. Il est particulièrement louable de vouloir améliorer la biodiversité des centres urbains mais il est illusoire de vouloir amener la campagne au cœur de la ville, surtout lorsqu'il s'agit d'espaces multifonctionnels, limités, à destination polyvalente.

Un plan précis d'implantation des espèces devra être joint à la demande de permis unique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS

Secrétaire-adjointe

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : M. E. Demelenne.

M.-L. ROGGEMANS

Présidente